

249 823

personnes
couvertes

97 359

allocataires

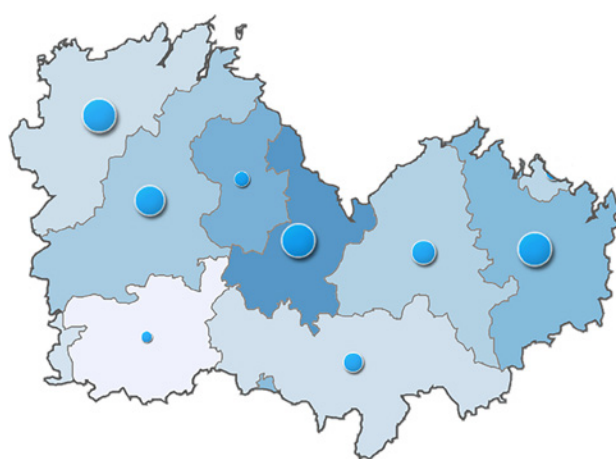
En Côtes d'Armor, 249 823 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 42 % de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 33 % à 46 % selon les communautés de communes. Le département se caractérise par une proportion plus importante de couples avec enfants (42 % contre 40 % au niveau national) et une proportion moindre de personnes isolées (38 % contre 40 % au niveau national).

3 000 étudiants bénéficient d'une aide, soit 3 % de l'ensemble des allocataires, contre 7 % au niveau régional.

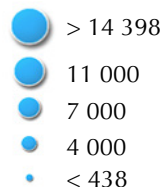
Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenu. 13 % des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales.

27 812 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus. Dans ces foyers précaires vivent 25 000 enfants.

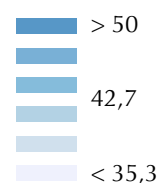
Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Nombre d'allocataires Caf par Epci :



Part des habitants couverts par la Caf par Epci :



Sources : Caf 31/12/2018 et Insee RP 01/01/2015
© IGN Geofla®2.0 2019

➤ **POUR ALLER PLUS LOIN...**
<http://data.caf.fr/dataset/population-des-foyers-allocataires-par-commune>



Petite enfance



Enfance
et parentalité



Logement
et cadre de vie



Solidarité
et insertion



Zoom sur
les allocataires
à bas revenus

Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale



Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant



Epci - taux de couverture :



Sources : Education nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess Drees, Msa 2017 © IGN ® Geofla 2.0.2019

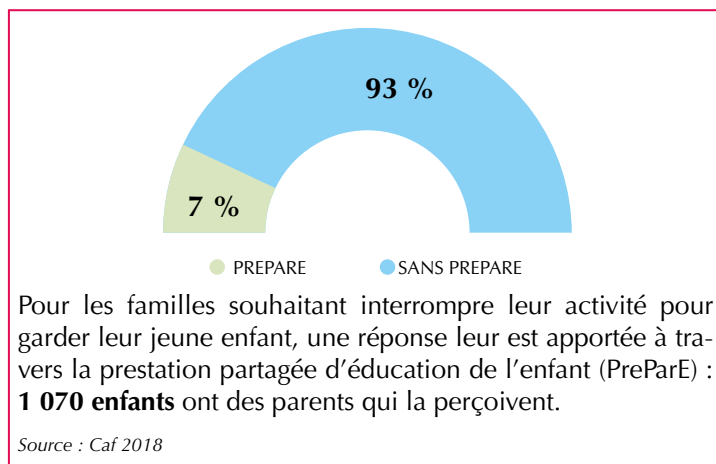
> POUR ALLER PLUS LOIN...
<http://data.caf.fr/dataset/taux-de-couverture-global>

La Caf soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants par le biais de financements en direction des équipements et de prestations individuelles versées aux familles.

Avec un total de **12 500 places**, la capacité théorique d'accueil en Côtes d'Armor s'élève à **75,2 places pour 100 enfants** de moins de 3 ans en 2017. Elle varie de 65,4% à 78,6% selon les communautés de communes.

Prépondérante sur le département, l'offre des assistants maternels couvre près des **trois-quarts des places**.

Enfants couverts par la prestation PreParE



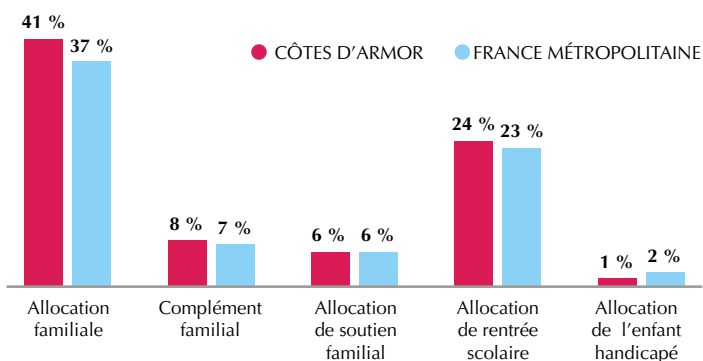
Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) : **1 070 enfants** ont des parents qui la perçoivent.

Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants



Répartition des prestations



Source : Caf 2018

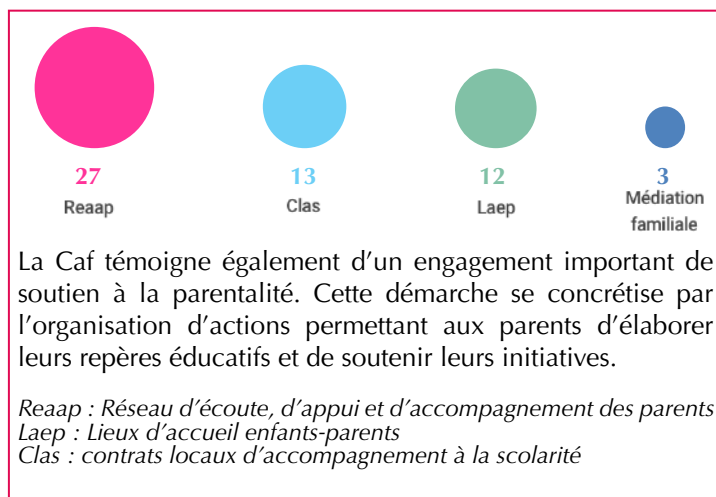
La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

> 41 % des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant, et 8 % perçoivent un complément familial,

> 24 % reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants,

> 6 % perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un de ses deux parents,
> 1 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.

Les établissements et actions financés en 2018

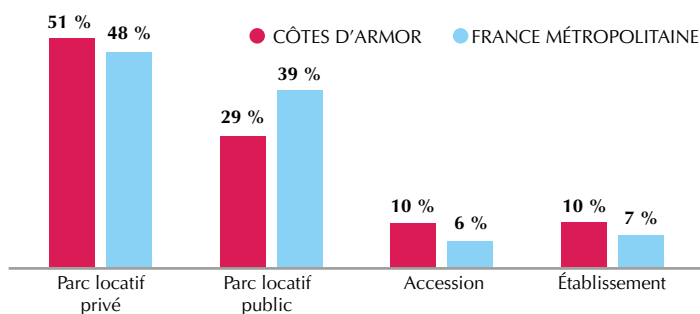


Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement



Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



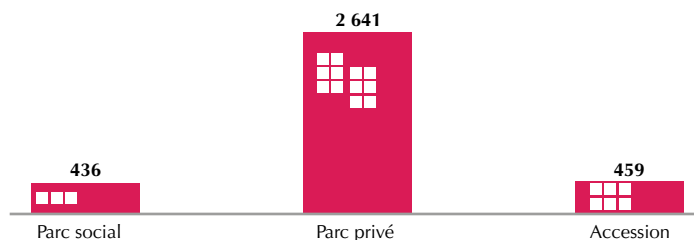
Source : Caf 2018

Au mois de décembre 2018, **43 800 foyers reçoivent une aide au logement de la part de la Caf**. Cela représente une population de 85 200 personnes, soit 14 % de la population totale du département. Les Côtes d'Armor se caractérisent par une moindre proportion d'aides au logement dans le parc locatif public qu'au niveau national.

> POUR ALLER PLUS LOIN...

<http://data.caf.fr/dataset/taux-d-effort-net-median-logement-des-foyers-allocataire-percevant-une-aide-au-logement>

Allocataires consacrant au moins 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges



Source : Caf 2018

Après perception des aides au logement, plus de 3 536 foyers consacrent plus de 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges. Le type de parc se révèle un facteur essentiel : 2 641 sont situés dans le parc locatif privé, majoritaire en nombre de logements et présentant des loyers plus élevés. Ainsi 12 % des foyers situés dans le parc locatif privé consacre plus de 40 % de leurs revenus au paiement du loyer contre 3 % dans le parc public.

Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi



La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par :

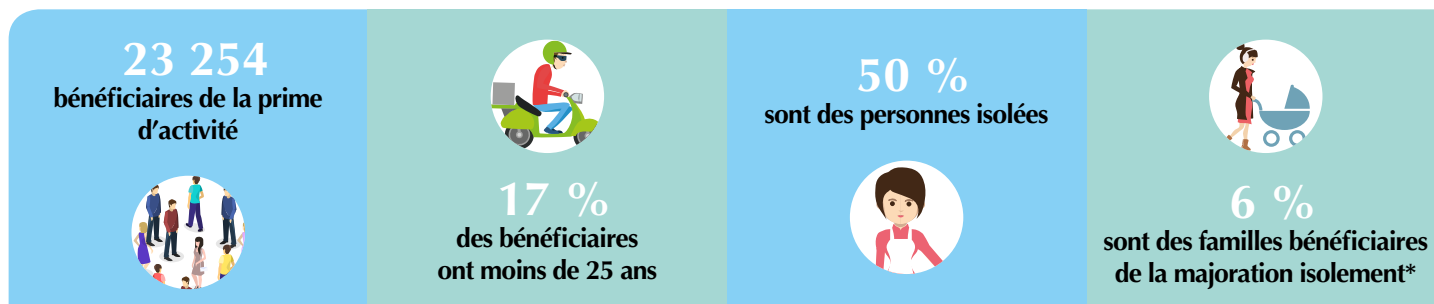
> Le versement du revenu de solidarité active (Rsa) à **10 536 foyers sur le territoire costarmoricain**.

> **23 254 allocataires bénéficiaires de la prime d'activité**, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi.

Également incitative à la reprise d'une activité, la prime d'activité est cumulée au Rsa pour 2 610 foyers en 2018.

> **10 376 personnes** souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles sont **bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (Aah)**. 55 % d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein c'est-à-dire qu'elles n'ont pas d'autres revenus.

Profil des bénéficiaires de la prime d'activité



* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

Les pouvoirs publics ont décidé à compter du 1^{er} janvier 2019, une revalorisation exceptionnelle de la prime d'activité, prestation qui complète les revenus professionnels. Cette mesure permet d'augmenter le montant de la prime d'activité versée à ceux qui la perçoivent déjà, mais elle permet également de verser cette prime à de nouveaux bénéficiaires, et contribue ainsi à la revalorisation du pouvoir d'achat des personnes en activité. Ainsi, au niveau départemental, entre le 31 décembre 2018 et le 31 mars 2019, **le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité a augmenté de 9 419 allocataires, soit une progression de 40,5 %**.

LES ALLOCATAIRES À BAS REVENUS

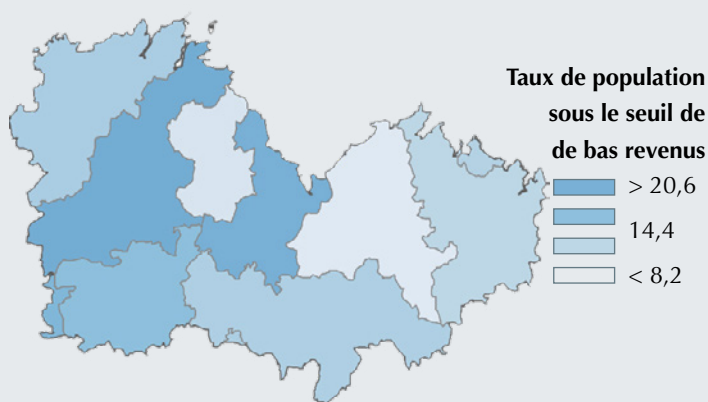
Le Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPLPIS) adopté en janvier 2013 et pour une durée de 5 ans, visait à la fois à répondre à l'urgence sociale signalée par le diagnostic sur les causes de la pauvreté et à structurer la politique de lutte contre la pauvreté sur le long terme.

Fin 2018, il a été prolongé par le plan présenté par Emmanuel Macron qui ambitionne de prévenir la reproduction de la pauvreté et a annoncé cinq grands domaines sur lesquels la politique doit être menée pour « éradiquer la pauvreté extrême » : la petite enfance, l'enfance, les jeunes, l'accompagnement vers l'emploi et les minima sociaux.

D'un point de vue monétaire, fin 2018, en Côtes d'Armor, 27 800 allocataires sont considérés comme vivant sous le seuil des bas revenus, c'est-à-dire avec moins de 1 071 euros par unité de consommation et par mois. Ces foyers abritent 59 000 personnes, soit 13 % de la population du département. Cette proportion de population à bas revenus, est inférieure à celle de la France métropolitaine (17 %).

17 % des enfants (de familles allocataires) de moins de 21 ans résident dans un foyer à bas revenu. Cet écart marqué entre la population allocataire et les enfants démontre la plus grande vulnérabilité de ce jeune public face aux phénomènes de paupérisation.

Taux de population sous le seuil de bas revenus



Sources : Caf 31/12/2018 et Insee RP 01/01/2015
© IGN Geofla®2.0 2019

43 % des foyers allocataires à bas revenus sont fortement dépendants en Côtes d'Armor (47 % au niveau de la France métropolitaine), c'est-à-dire que leurs revenus sont composés à 75 % ou plus de prestations versées par la caisse d'Allocations familiales. Parmi ces foyers, 9 200 vivent de ressources provenant entièrement des prestations légales. Cette donnée conforte le rôle protecteur joué par la branche Famille de la Sécurité sociale pour les familles les plus modestes.

Le versement des prestations légales apparaît aussi comme une aide financière précieuse pour 15 200 foyers allocataires considérés comme fragiles et couvrant 36 000 costarmoricains. Ceux-ci tomberaient, en effet, sous le seuil de bas revenus sans la perception des prestations familiales et/ou sociales, ce qui conduirait à faire croître le taux de population costarmoricaine à bas revenus de 8 points pour le porter à 21 % dans le département. Le versement de ces prestations est un rempart d'autant plus capital pour les familles qui se situent aux franges du seuil de bas revenus et peuvent, à tout moment, basculer dans la pauvreté monétaire.

- ✓ 59 000 personnes sous le seuil de bas revenus
- ✓ 25 000 enfants sous le seuil de bas revenus
- ✓ 9 200 allocataires avec 100 % de ressources issues des prestations légales
- ✓ 15 200 foyers fragiles



> POUR ALLER PLUS LOIN...
<http://data.caf.fr/dataset/beneficiaire-bas-revenus>